

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR
LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) AFFILIÉ
À LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)
POUR LE COMPTE DU SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS
LAVAL-RIVE-NORD (SPPLRN-SCFP 5222)**

OBJET : Modifications de la liste d'arbitres prévue à la clause 9-2.04

Les parties signataires conviennent de ce qui suit :

1. Conformément à la lettre d'entente no 4, la liste d'arbitres prévue à la clause 9-2.04 est remplacée par la suivante :
 - a) Ménard, Jean-Guy, arbitre en chef
 - b)

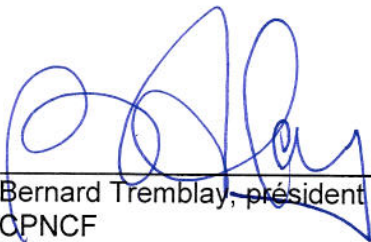
April, Huguette ¹	Morin, Fernand
Beaulieu, Francine	Morin, Marcel
Daviault, Pierre ¹	Moro, Suzanne ¹
Faucher, Nathalie	Provençal, Denis ¹
Frumkin, Harvey	Roy, Jean-Guy
Guay, Richard ¹	Tousignant, Lyse
Ladouceur, André	Veilleux, Diane ¹
Lamy, Francine ¹	Viau, Louise ¹
L'Heureux, Joëlle	Villaggi, Jean-Pierre
Martin, Claude ¹	
 - c) toute autre personne nommée par le Syndicat, la Fédération et le Ministère pour agir à ce titre.
2. À la date de signature de la présente entente, la lettre d'entente no 4 est réputée avoir produit son plein effet et est en conséquence abrogée.

¹ Les arbitres Huguette April, Pierre Daviault, Richard Guay, Francine Lamy, Claude Martin, Suzanne Moro, Denis Provençal, Diane Veilleux et Louise Viau peuvent agir à ce titre jusqu'au 30 mars 2015.

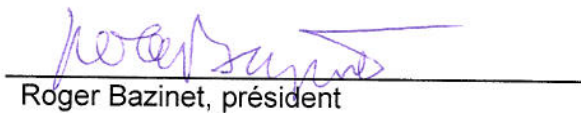
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 13 jour du mois de sept. de l'an 2011.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)

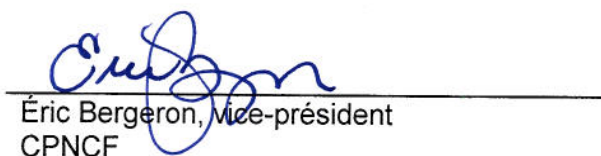
POUR LE SYNDICAT DES PROFES-
SIONNELLES ET PROFESSION-
NELS LAVAL-RIVE-NORD (SPPLRN-
SCFP 5222)



Bernard Tremblay, président
CPNCF



Roger Bazinet, président



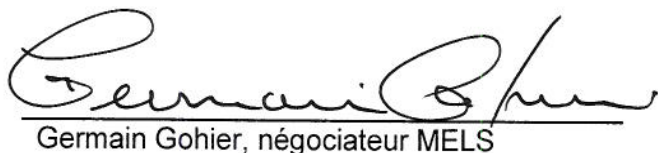
Éric Bergeron, vice-président
CPNCF



Ronald Cloutier, porte-parole



Dominic Fiset, négociateur FCSQ



Germain Gohier, négociateur MELS